

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016 : DELIBERATION N° 7

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1^{ER} FEVRIER 2016

L'an deux mille SEIZE, le HUIT FEVRIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nathalie GOMES (à Michèle GRAS)

Bernadette MORIAME (à Jean-Pierre COULON)

Corinne DEROO (à Arnaud DECAGNY)

Christian DEMUYNCK (à Naguib REFFAS)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Samia SERHANI (à Marie-Christine MORETTI à partir de la question n° 7)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Mehdi GAMRA à partir de la question n° 7)

EXCUSE :

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Abdelhakim NEZZARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 7 : Débat suite à la présentation du rapport d'Orientation Budgétaire - Exercice budgétaire 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015.

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal modifié,

Considérant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Que de surcroît dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné comporte, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Qu'il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Que ce rapport donne lieu à un Débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Qu'il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération spécifique.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Procéder au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

- **A procédé** au Débat sur le rapport d'Orientation Budgétaire de la Ville de Maubeuge pour l'exercice 2016

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

